

Conseil municipal | Séance du 12 décembre 2024

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2024-12-12-18 | Personnel communal - Recrutement de vacataires en 2025
Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 20

Date de convocation : 6 décembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Edouard Bénard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérue, Monsieur Serge Gouet, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur Pascal Le Cousin donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Monsieur Gabriel Moba M'Builu donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur José Gonçalves, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Alia Cheikh donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Madame Karine Pégon donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Etaient excusé-es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Monsieur Hubert Wulfranc

Exposé des motifs :

Le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales et des établissements publics locaux sont occupés par des fonctionnaires territoriaux.

Ces emplois peuvent dans certaines circonstances être occupés par des agents contractuels de droit public. Ces mêmes agents peuvent par ailleurs occuper des emplois non permanents correspondants à des besoins occasionnels ou saisonniers.

En dehors de ces cas de recrutement, les employeurs territoriaux peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé ne justifiant pas la création d'un emploi.

Pour pouvoir recruter un vacataire, trois conditions doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Pour répondre aux besoins des services de la collectivité il est proposé d'autoriser le recrutement de vacataires pour 2025 conformément aux missions définies dans le tableau annexé à la présente délibération.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique,
- La délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2023 fixant les taux de vacations.

Considérant :

- Qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des agents vacataires,
- Que compte tenu d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, les vacataires seront rémunérés après service fait sur la base de taux de vacation.

Décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à recruter des agents vacataires dans la limite des besoins et crédits alloués par services pour 2025 dans le tableau ci-joint.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la Majorité la délibération, par 25 votes pour, 7 votes contre.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Monsieur Hubert Wulfranc

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/12/2024

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20241212-Imc137008-DE-1-1

Affiché ou notifié le 18 décembre 2024

Département	Vacation	Missions	Durée de la vacation	Taux de vacation brut	Revalorisation, application	Budget (brut+charges patronales) alloué pour les vacances 2025	
Collectivité	agent d'accueil des bureaux de vote	Accueil des électeurs dans le bureau de vote, assistance administrative et technique des membres du bureau (recherche d'électeurs, procuration, changement d'adresse...), aide à la résolution des problèmes si besoin avec l'appui des agents centralisateurs	forfait	165,00 €	statut et valeur du point d'indice	-	
	agent secrétaire des bureaux de vote	Agent choisi parmi les électeurs de la commune pour la mise en place du bureau, l'assistance administrative et technique du président lors de la constitution et de l'ouverture du bureau, l'accueil des électeurs, l'assistance technique au dépouillement, la vérification des décomptes, la rédaction et la signature du procès-verbal, le classement des documents de vote et l'accompagnement du président au bureau centralisateur pour remise et validation du procès-verbal	forfait	230,00 €			
	agent réserviste des bureaux de vote	Agent pouvant être mobilisés jusqu'à 8h15 le dimanche de l'élection en cas d'absence d'un agent d'accueil ou d'un secrétaire. La vacation n'est rémunérée que si l'agent n'est pas sollicité pour assurer des missions de remplacement.	forfait	15,00 €			
	agent de permanence accueil téléphonique élection	Agent assurant un accueil téléphonique en mairie centre	forfait	140,00 €			
	agent support informatique élection	Agent du DUNSI réalisant l'enregistrement et l'envoi de flux de données enregistrées dans le cadre de l'affichage des résultats	forfait	95,00 €			
	agent centralisateur élection	Agent réalisant la vérification des dossiers dans la journée et réalisant la centralisation	forfait	450,00 €			
	agent recenseur	Tournée de reconnaissance d'un iris entier		forfait	25,00 €	X	7 571,00 €
		Bordereaux Iris		1	10,00 €		
		Bulletins individuels		1	0,75 €		
		Feuille de logement non enquêtée		1	0,50 €		
Feuilles de logement			1	2,00 €			
Dossier adresses collectives			1	3,00 €			
Formation			1	30,00 €			
Coordonnateur communal recensement	Recueil et suivi des informations des agents recenseurs Certification des données transmises Saisie application INSEE, coordination Ville INSEE	1	11,88 €				
DCRC	jury d'examen	Évalue et contrôle dans le cadre d'un examen les compétences acquises par les élèves au cours de leur parcours de pratique artistique (en référence aux Schémas Nationaux d'Orientations Pédagogiques du Ministère de la Culture et de la Communication). Apporte son expertise de pédagogue pour aider les élèves à se situer dans leur pratique et leur orientation.	1h	taux horaire des assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 1ère classe, 6ème échelon	statut et valeur du point d'indice	598,07 €	
	accompagnateur piano	Accompagne les classes instrumentales, vocales et chorégraphiques du conservatoire lors des auditions, spectacles et examens. Mène en amont de ces temps artistiques des temps répétitions avec les élèves et l'équipe pédagogique.	1h	taux horaire des assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 2ème classe, 7ème échelon			
	collaborateur de spectacle	Apporte son expertise et ses compétences dans l'élaboration d'un spectacle. Divers profils de métiers peuvent être attendus dans ce cadre, comme : metteur en scène, compositeur, circassien, marionnettiste, artiste, technicien, couturière, habilleuse, etc.	forfait	38,95 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle		
	chef d'orchestre	Dirige l'interprétation collective des musiciens rassemblés au sein d'un orchestre ou d'un ensemble. Communique corporellement une conception artistique, conduits des prestations en situation scénique et en situation d'enregistrement, assure des temps de répétitions et d'orchestration.	forfait	40,37 €			
DBM	Animateur PRE Triolet	Animateur proposant des activités ludiques et créatives autour d'un thème différent toutes les deux ou trois séances en fonction du nombre et de l'âge des enfants. Une sélection de livres, magazines ou CD est utilisée comme support d'atelier pour trouver des idées, des réponses, illustrer un thème. Les enfants sont incités à consulter ou emprunter ces documents et à compléter la sélection en faisant leurs propres recherches dans la bibliothèque. L'atelier se déroule dans la mezzanine de la bibliothèque Elsa-Triolet le samedi de 14 h à 17 h en période scolaire. Il s'adresse aux enfants autonomes, sachant lire et écrire et touche les enfants de la tranche d'âge 7-14 ans. Une demie journée de préparation à lieu le vendredi (3h) précèdent l'intervention. 6 heures par semaine pendant le temps scolaire. Pas d'atelier pendant les vacances	1h	12,35 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	3 224,10 €	
DIC	Distributeur de journaux et autres	Distribution dans les boîtes aux lettres du journal municipal « le Stéphanois », du guide Unicité ou de tout autre support municipal à large diffusion. Distribution annuelle des enveloppes dans les services. Tâches de mise sous pli	1h	11,88 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	68 089,00 €	
	Pigiste	Journalistes qui écrivent des articles pour la communication (interne ou externe), ce qui suppose des déplacements, des interviews, des travaux de recherche et naturellement la rédaction des articles	forfait	92,00 €	X	18 475,07 €	
DRG	Contrôleur d'accès	Accueil des spectateurs du théâtre le Rive Gauche et vérification des billets d'entrée	1h	11,88 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	4 355,99 €	
	Catering	Service des repas avant et après la représentation pour les équipes accueillies	1h	11,88 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle		
	Bar	Gestion du bar du théâtre le Rive Gauche	1h	11,88 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle		
	Technicien / Régisseur	Réaliser l'installation technique son, lumière, décors tout au long de l'année pour les spectacles du théâtre le Rive Gauche. Prestations rémunérées via le GUSO.	1h	15,00 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle		

Département	Vacation	Missions	Durée de la vacation	Taux de vacation brut	Revalorisation, application	Budget (brut+charges patronales) alloué pour les vacances 2025
	Tractage	Distribuer des tracts à l'entrée des salles de spectacle de l'agglomération	1h	11,88 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	
DRM	Surveillant de cantine	Accueillir les enfants et les accompagner durant les différents temps de la pause méridienne (repas, sieste, jeux dans la cour) Assurer la sécurité physique et morale des enfants S'occuper des enfants lors de la restauration scolaire	1h	11,88 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	302 476,79 €
	Surveillant de cantine (professeur des écoles de classe normale)		1h	11,91 €	bulletin officiel	
	Surveillant de cantine (instituteur)		1h	10,85 €		
DRRH	Formateur	Prestations de type conférence ou exposé simple devant un public en général peu spécialisé du sujet traité, avec un temps de questions réponses	1h	39,23 €	x	4 991,71 €
	Formateur expert	Prestations complexes ou les savoirs sont élaborés conjointement avec les apprenants, avec production de réflexions et d'outils et apport de conseils	1h	78,46 €	x	
	Formateur expert confirmé	Prestations avec un intervenant de renom, avec une discipline rare ou complexe	1h	92,02 €	x	
DSOL	Orthophoniste	Consultation orthophoniques, organisation de dépistage, prévention et soutien aux élèves, organisation et mise en œuvre d'activités de recherches scientifiques en lien avec les problématiques d'acquisition du langage.	1/2 journée	187,00 €	x	32 776,49 €
D SPORTS	Animateur sport pour tous	animateur intervenant dans le cadre du dispositif "sport pour tous"	1h	18,83 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	8 896,15 €
	Surveillance piscine (BNSSA)	Vacataire titulaire du BNSSA chargé d'assurer la surveillance et la sécurité des publics placés sous sa responsabilité	1h	15,36 €		
Collectivité	Intervenant	La mairie de Saint Etienne du Rouvray mène régulièrement des actions spécifiques dans le cadre des politiques publiques, du projet de ville et des projets de service dont la tenue ne peut être réalisée sans recourir à des compétences très pointues dans des domaines très variés. Il est alors indispensable de faire appel à des intervenants.	7h	274,59 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	5 020,40 €
	Intervenant expert		7h	549,19 €		
	Intervenant expert confirmé		7h	1 098,38 €		
DASE mercredi	Animateur des mercredis BAFA	L'animateur organise et pilote des activités d'animation et de loisirs, artistiques, sportives ou manuelles dans le cadre d'un projet éducatif, sous la responsabilité du directeur. Il est capable d'intervenir sur une forte diversité d'activités et de s'adapter à des publics très divers. Il encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des individus par l'initiation à des techniques variées. Il est chargé de l'organisation pratique et matérielle des activités (espaces, moyens...),	forfait	79,04 €	Fin d'application 1er mars 2025	96 862,80 €
	Animateur des mercredis BAFA		forfait	84,57 €	A compter du 1er mars 2025	
DASE Espaces éducatifs	Animateur Espaces éducatifs	L'animateur organise et pilote des activités d'animation et de loisirs, artistiques, sportives ou manuelles dans le cadre d'un projet éducatif, sous la responsabilité du directeur. Il est capable d'intervenir sur une forte diversité d'activités et de s'adapter à des publics très divers. Il encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des individus par l'initiation à des techniques variées. Il est chargé de l'organisation pratique et matérielle des activités (espaces, moyens...)	1h	11,88 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle Fin au 1er mars 2025	704 264,94 €
	Animateur Espaces éducatifs		1h	12,88 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle A compter du 1er mars 2025	
	Animateur spécialisé	Au regard de qualification de niveau supérieur ou d'un parcours professionnel démontrant des compétences spécifiques, l'animateur spécialisé pilote des activités de loisirs à vocation artistique, sportive ou scientifique à forte plus value éducative. Il encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des enfants par l'initiation à des techniques spécifiques. Il est chargé de l'organisation pratique et matérielle des activités (espaces, moyens...)	1h	15,36 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	
	Professeur des écoles de classe normale	L'animateur organise et pilote des activités d'animation et de loisirs, artistiques, sportives ou manuelles dans le cadre d'un projet éducatif, sous la responsabilité du directeur. Il est capable d'intervenir sur une forte diversité d'activités et de s'adapter à des publics très divers. Il encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des individus par l'initiation à des techniques variées. Il est chargé de l'organisation pratique et matérielle des activités (espaces, moyens...)	1h	11,91 €	bulletin officiel	
	Professeur des écoles hors classe		1h	13,11 €		
	Directeur centres de loisirs	Le directeur construit et propose le projet pédagogique, Il dirige les accueils de loisirs en tenant compte des contraintes réglementaires, administratives, financières, matérielles, humaines et environnementales. Il veille sur le terrain à la cohérence des objectifs éducatifs en assurant son	forfait	85,00 €	Fin d'application 1er mars 2025	

Département	Vacation	Missions	Durée de la vacation	Taux de vacation brut	Revalorisation, application	Budget (brut+charges patronales) alloué pour les vacances 2025
DASE centres de loisirs et courts séjours	Directeur centres de loisirs	environnementale. Il veille, sur le terrain, à la cohérence des objectifs éducatifs en assurant son rôle formateur et réalise les évaluations des directeurs adjoints le cas échéant et des animateurs. Il peut assurer des temps d'animation auprès des enfants	forfait	90,95 €	A compter du 1er mars 2025	415 034,40 €
	Directeur adjoint centres de loisirs	Le directeur adjoint seconde le directeur des accueils de loisirs dans la réalisation de ses missions, le remplace en cas d'absence, coordonne et assure une fonction de gestion en tenant compte des contraintes règlementaires, administratives, financières, matérielles, humaines et environnementales. Il veillera, sur le terrain, à la cohérence des objectifs éducatifs en assurant son rôle formateur et participera au processus d'évaluation des animateurs avec le directeur. Il assure des temps d'animation auprès du public	forfait	82,50 €	Fin d'application 1er mars 2025	
	Directeur adjoint centres de loisirs		forfait	88,28 €	A compter du 1er mars 2025	
	Animateur spécialisé centres de loisirs	Au regard de qualification de niveau supérieur ou d'un parcours professionnel démontrant des compétences spécifiques, l'animateur spécialisé pilote des activités de loisirs à vocation artistique, sportive ou scientifique à forte plus value éducative. Il encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des enfants par l'initiation à des techniques spécifiques. Il est chargé de l'organisation pratique et matérielle des activités (espaces, moyens...)	forfait	80,00 €	Fin d'application 1er mars 2025	
	Animateur spécialisé centres de loisirs		forfait	85,60 €	A compter du 1er mars 2025	
	Animateur diplômé BAFA centres de loisirs	L'animateur organise et pilote des activités d'animation et de loisirs, artistiques, sportives ou manuelles dans le cadre d'un projet éducatif, sous la responsabilité du directeur. Il est capable d'intervenir sur une forte diversité d'activités et de s'adapter à des publics très divers. Il encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des individus par l'initiation à des techniques variées. Il est chargé de l'organisation pratique et matérielle des activités (espaces, moyens...)	forfait	79,04 €	Fin d'application 1er mars 2025	
	Animateur diplômé BAFA centres de loisirs		forfait	84,57 €	A compter du 1er mars 2025	
	Animateur stagiaire BAFA centres de loisirs		forfait	60,00 €	Fin d'application 1er mars 2025	
	Animateur stagiaire BAFA centres de loisirs		forfait	64,20 €	A compter du 1er mars 2025	
	Animateur non diplômé centres de loisirs		forfait	50,00 €	Fin d'application 1er mars 2025	
	Animateur non diplômé centres de loisirs		forfait	53,50 €	A compter du 1er mars 2025	
Régisseur centre de loisirs	Le régisseur est en charge de l'organisation logistique et matériel.	forfait	80,80 €	A compter du 1er mars 2025		
DASE réussite éducative	Animateurs du PRE "coup de pouce"	PRE "coup de pouce" : soutien de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les élèves de premier et second degré, dans le cadre du plan de réussite éducative	1h	14,31 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	197 111,53 €
	Animateurs (professeur des écoles de classe normale) du PRE "coup de pouce"		1h	22,34 €	bulletin officiel	
	Animateurs (professeur des écoles hors classe) du PRE		1h	24,57 €		
	Animateurs du PRE "suivi individualisé"	PRE "suivi individualisé": assure l'encadrement individualisé d'enfant au sein d'une structure éducative de loisirs dans le cadre d'un projet d'inclusion en milieu collectif	1h	11,88 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	
	Animateurs du PRE (institutrice) "		1h	20,03 €	bulletin officiel	

Département	Vacation	Missions	Durée de la vacation	Taux de vacation brut	Revalorisation, application	Budget (brut+charges patronales) alloué pour les vacances 2025
DCSJ	Accompagnement famille	Accompagnement lors des sorties familles ou atelier, en l'absence d'animateur titulaire	1h	11,88 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	374 875,63 €
	Accompagnement à la scolarité	Accompagnement à la scolarité dans les centres socioculturels Class	1h	11,88 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle Fin d'application 1er mars 2025	
	Class	Accompagnement scolaire	1h	11,88 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle Fin d'application 1er mars 2026	
	Intervention Hors Atelier	Préparation et participation aux événements et manifestations	1h	12,80 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	
	Intervenant Atelier Socioculturel	Mène des ateliers de loisirs, de divertissement, nécessitant une compétence technique, relationnelle et humaine	1h	15,36 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	
	Intervenant Atelier Socioculturel qualifié	Mène un atelier nécessitant une expérience technique de plus de 5 ans, ou un diplôme reconnu dans la spécialité, avec une compétence sociale avérée par la prise en compte des spécificités des publics et de leurs attentes, et la maîtrise des démarches pédagogiques adaptées aux contextes	1h	20,48 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	
	Intervenant Atelier Socioculturel spécialisé	Mène un atelier nécessitant une compétence technique élaborée reconnue soit par une expérience de plus de 10 ans soit par un équivalent de diplôme minimum de niveau III reconnu dans la spécialité et dont les compétences permettent la prise en compte des spécificités des publics et de leurs attentes, maîtrise des démarches pédagogiques adaptées aux contextes, Exigence élevée dans le niveau de pratique, et implication dans les projets transversaux du centre	1h	30,50 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	
	Horizon	Animation pour les 11-25 ans pendant les périodes de vacances scolaires	1h	11,88 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle Fin d'application 1er mars 2025	
	Animateur diplômé BAFA Horizon	Animation pour les 11-25 ans pendant les périodes de vacances scolaires	forfait	84,57 €	A compter du 1er mars 2025	
	Animateur stagiaire BAFA Horizon	Animation pour les 11-25 ans pendant les périodes de vacances scolaires	forfait	64,20 €	A compter du 1er mars 2026	
	Animateur non diplômé Horizon	Animation pour les 11-25 ans pendant les périodes de vacances scolaires	forfait	53,50 €	A compter du 1er mars 2027	
	Gardiennage	Gardiennage	1h	11,88 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	
	intervenant pour manifestations festives	Montage et démontage des stands	1h	11,88 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	
	Animateur jeunesse qualifié	Animateur jeunesse BAFA	1h	12,88 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle A compter du 1er mars 2025	
	Animateur jeunesse non qualifié	Animateur jeunesse	1h	11,88 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle A compter du 1er mars 2025	
	Animateur du Périph'	Animateur BAFA pour renfort temps d'ouverture / renfort vacances scolaires / Remplacement congés / Scène ouverte jeunes talents	1h	11,88 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle Fin d'application 1er mars 2025	
Animateur Station	Animateur BAFA pour remplacement congés, récupération, formation / Contreparties CPJ / Permanences CPJ	1h	11,88 €			